



CELAVAR

Fonds européens 2007-2013 : Quel(s) avenir(s) pour les acteurs du patrimoine ?

Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale
13-15 rue des petites écuries
75010 Paris
Tel : 01 48 24 09 41
E mail : celavar.europe@wanadoo.fr
Web : www.celavar.org

Les objectifs de la présentation :

- **Dresser un état des lieux des besoins et un bilan de l'existant**
- **Présenter quelques opportunités de financements pour la période 2007-2013**
- **Quelques points de « vigilance » :**

- **Les besoins des acteurs du patrimoine en milieu rural :**

- ✓ l'ingénierie territoriale :

- mise en réseau territoriale des acteurs du patrimoine (collectivités territoriales, territoires de projets, associations, entreprises, particuliers)
- l'élaboration de schémas collectifs de développement/valorisation/usage du patrimoine qui s'inscrivent dans une démarche globale de développement (économie, environnement, emploi)

- ✓ des actions liées à l'investissement :

- Matériel : rénovation/restauration/valorisation des patrimoines (naturels et/ou culturels) à destination des collectivités des particuliers, des entreprises ou des associations
- Immatériel : actions d'animation autour de sites restaurés/valorisés, actions de formation, d'accès à l'emploi ...

• Face à ces besoins, quelles réponses des fonds européens 2000-2006 :

- ✓ Rappel : 2000-2006, une programmation articulée autour de trois grands objectifs :
 - ✓ l'objectif 1 (régions en retard de développement) : principalement les DOM
 - ✓ l'objectif 2 dédié au soutien aux territoires en reconversion (zones urbaines sensibles, territoires ruraux, territoires dépendant de la pêche)
 - ✓ l'objectif 3 dédié à la modernisation des systèmes d'éducation et de formation
- ✓ Quatre programmes d'initiative communautaire :
 - ✓ Equal (égalité des chances et luttés contre les discriminations), Leader + (développement rural), Urban (zones urbaines sensibles) et Interreg (coopération)
- ✓ Une programmation de développement rural

- **Face à ces besoins, quelles réponses des fonds européens 2000-2006 :**

- ✓ Leader + :

- ✓ 6 thèmes fédérateurs, un thème dédié à la « valorisation du patrimoine naturel et culturel »

- ✓ actions d'ingénierie (mise en réseau), investissement immatériel, investissement matériel (chantiers archéologiques, rénovation de bâti rural ancien, balisage de sentiers de découvertes du patrimoine)

- ✓ un financement jugé « de proximité »

- ✓ L'objectif 2 (soutien aux territoires en reconversion)

- ✓ investissements matériels, ingénierie des territoires de projets (Pays, PNR), soutien la reprise/création d'activités en milieu rural (formation ...), soutien à la diversification des exploitations agricoles

- ✓ compliqué mais « jouable »

- ✓ L'objectif 3 (l'emploi, la formation, l'insertion)

- ✓ Autres :

- ✓ EQUAL, INTERREG => l'apport du partenariat, ce la coopération et de l'expérimentation

- **Quelques opportunités de financement européens pour la période 2007-2013 :**

- ✓ Réorganisation de la programmation pour répondre aux objectifs de la stratégie de Lisbonne et aux défis de l'élargissement :

- ✓ trois nouveaux objectifs :

- ✓ « convergence » (RUP, NEM et DOM)

- ✓ « compétitivité régionale et emploi » (toutes les autres régions),

- ✓ « coopération territoriale européenne » (régions transfrontalières et zones de coopérations transnationales)

- ✓ une nouvelle politique de développement rural articulée autour de quatre axes :

- ✓ compétitivité des acteurs agricoles et forestières

- ✓ environnement et gestion de l'espace

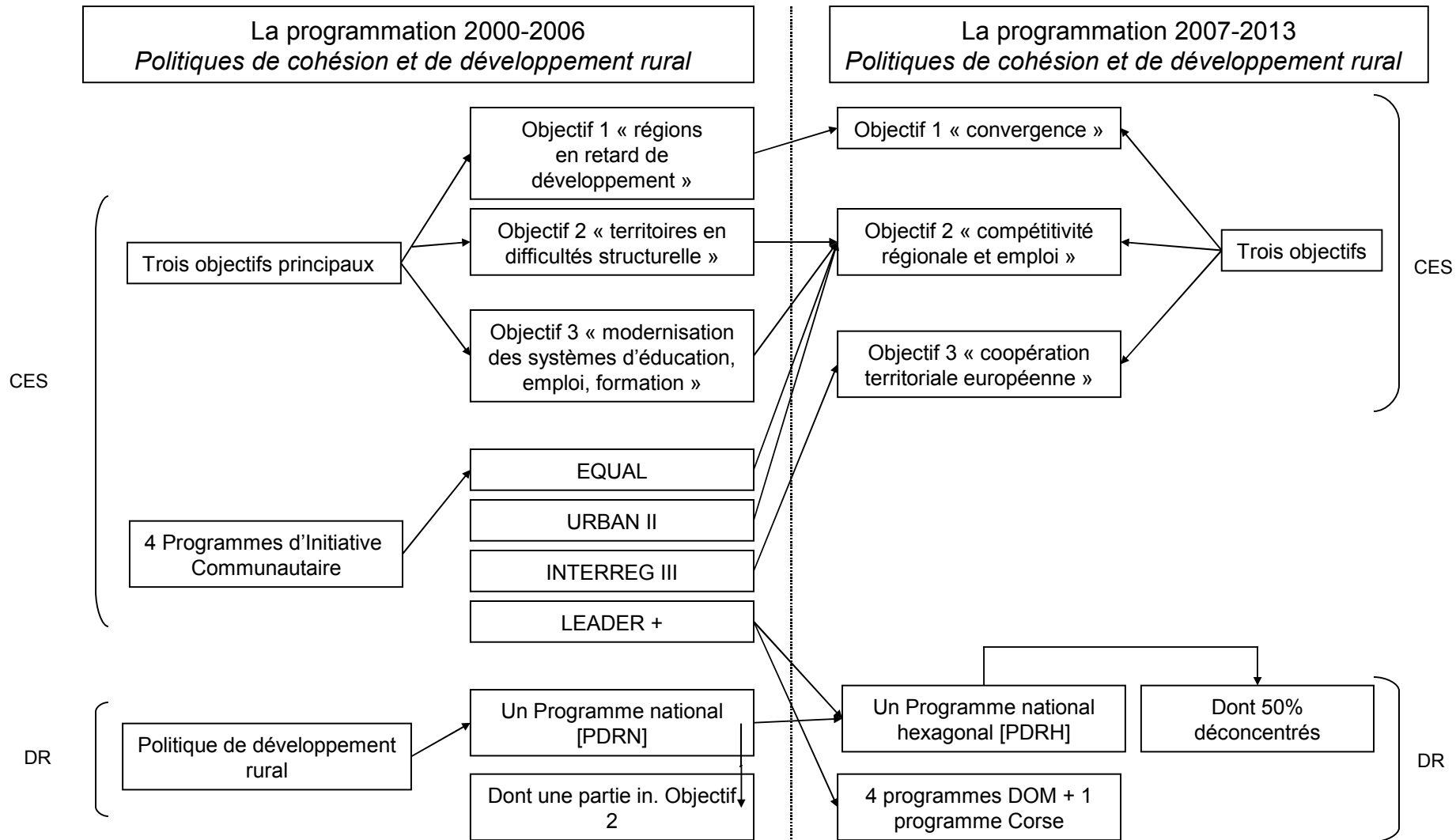
- ✓ diversification de l'économie rurale et qualité de vie en milieu rural

- ✓ approche Leader

- **Une programmation qui est marquée par deux éléments déterminants :**

- ✓ L'élargissement :
 - Baisse de la moyenne du PIB communautaire, priorisation de l'intervention des crédits sur les NEM, baisse des dotations pour les anciens Etats membres
- ✓ La baisse des crédits disponibles :
 - En France, sur les objectifs : « convergence », « compétitivité », l'enveloppe de crédits disponibles passe d'environ 17 milliards d'€ à 12 milliards ((pour le FEDER et le FSE)
 - pour la programmation de développement rural, on passe de 6,7 milliards à 5,2 milliards d'€ «
- ✓ La priorisation des interventions des fonds (pour schématiser « grands projets structurants » plutôt que « petits porteurs de projets »)
- ✓ La disparition des programmes d'initiative communautaire (Leader, Interreg, Equal, Urban) et leur intégration dans la programmation générale.

D'une programmation à l'autre



• Quelques opportunités de financement européens pour la période 2007-2013 :

- Dans le cadre des programmes FEDER « compétitivité » :
 - ✓ la préservation et au développement du patrimoine naturel et culturel, la promotion des ressources naturelles et culturelles en tant que potentiel de développement durable des territoires,
 - ✓ l'attractivité des territoires ruraux ...
- Dans le cadre des volets déconcentrés du FEADER :
 - ✓ mesures 311 (diversification vers des activités non agricoles-exploitations agricoles),
 - ✓ 312 (aide à la création et au développement des micro-entreprises), 313 (promotion des activités touristiques)
 - ✓ 323 (conservation et mise en valeur du patrimoine naturel), 321 (services de base pour l'économie et la population rurale),
 - ✓ 341 (acquisition de compétences et animation en vue de l'élaboration et mise en œuvre de stratégies locales de développement),
 - ✓ 331 (formation et information des acteurs économiques dans les domaines précités),
 - ✓ l'approche Leader ...

- **Quelques opportunités de financement européens pour la période 2007-2013 :**

- o Dans le cadre du programme FSE :

- ✓ les mesures de l'axe 3 relatives à la cohésion sociale, à l'inclusion et à la lutte contre les discriminations
- ✓ celles de l'axe 5 relatives au partenariat et à la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion (micro-projets associatifs, soutien à l'ingénierie de projets),
- ✓ celles de l'axe 6 relatives aux actions innovantes et transnationales ou interrégionales pour l'emploi (successeur d'Equal)

- o Dans le cadre des programmes FEDER « coopération territoriale » :

- ✓ développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières
- ✓ coopération transnationale (notamment protection et valorisation du patrimoine naturel, appui au tourisme durable)

- **Quel calendrier de mise en œuvre :**

- o programmation de développement rural :

- ✓ second semestre 2007 (DRAF, DAF)

- o appel à projet Leader :

- ✓ mars/avril 2007

- o autres programmes :

- ✓ fin du second semestre 2007

- **Quelques points de vigilance :**
 - ✓ Des financements en baisse
 - ✓ Des programmes globalement très orientés vers l'innovation et la compétitivité :
 - Innovation territoriale ? Innovation technologique ?
 - compétitivité territoriale ? Compétitivité économique ?
 - ✓ Un programme de développement rural très centré sur les besoins des acteurs agricoles et sylvicoles :

- **Il faudra être d'autant plus organisés :**
 - ✓ Dés avant les démarrages de la programmation :
 - Une action en réseau auprès des services déconcentrés de l'Etat (SGAR, DRAF, DRTEFP) et des collectivités territoriales (Conseils régionaux, conseils généraux) en partant de valorisation des réalisations
 - ✓ Au niveau des territoires en amont du premier appel à projet Leader (mars 2007)
 - ✓ En amont d'éventuels appels à projets sur les mesures « diversification » de la programmation de développement rural

- **Quelques recommandations :**

- ✓ Ne pas avoir peur des « petits porteurs de projets » : associatifs, privés, entreprises
- ✓ Ne pas avoir peur du partenariat
- ✓ Appui aux porteurs de projet
- ✓ Concertation, communication
- ✓ Adaptation des mesures aux besoins des acteurs locaux,
- ✓ Simplification des procédures de gestion administrative
- ✓ Information

Leader + vs approche Leader : quelles modifications ?

2000-2006

2007-2013

Un GAL mettant en œuvre une stratégie partagée de développement rural sur un territoire infra-régional.

Un GAL mettant en œuvre une stratégie partagée de développement rural sur un territoire infra-régional **organisé ou ayant déjà bénéficié de Leader II ou +.**

La stratégie est élaborée à partir d'un thème fédérateur choisi dans une liste de thèmes fédérateurs définis par le règlement de développement rural et la France.

La stratégie est élaborée **autour d'une « priorité cible »**. Les **autorités nationales et communautaires ne déterminent pas de liste de liste de priorités cibles a priori.**

La stratégie du GAL doit démontrer sa cohérence avec les besoins du territoire et son caractère innovant (pilote)

La stratégie du GAL doit démontrer sa cohérence avec **la stratégie générale du territoire organisé. L'innovation n'est pas une dimension obligatoire.**

La stratégie du GAL se décline en fiches actions indiquant les maîtres d'ouvrages publics et/ou privés pressentis pour la mise en œuvre de Leader.

La stratégie du GAL se décline en fiches actions indiquant les maîtres d'ouvrages publics et/ou privés pressentis pour la mise en œuvre de Leader.

Chaque fiche action indique la nature des objectifs poursuivis ainsi que la part de dépense publique et privée prévue.

Chaque fiche action indique la nature des objectifs poursuivis ainsi que la part de dépense **nationale et communautaire affectée à chacune des actions [la dépense privée est inéligible]**

Une de ses fiches actions, au moins, doit concerner les actions de coopération [interterritoriale et où transnationale].

Une de ses fiches actions, **peut** concerner les actions de coopération [interterritoriale et où transnationale]. La coopération n'est pas obligatoire.

Le GAL dispose d'une enveloppe réservataire de 1,5 millions d'€ de FEOGA dont il est gestionnaire délégué. Le GAL instruit les dossiers.

Le GAL dispose d'une enveloppe réservataire de **de 2 à 2,5 millions d'€ dont il n'est pas le gestionnaire délégué.**